

# **MAIRIE DE BOUSSENS**

**31360**

**HAUTE-GARONNE**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation :  
02/02/2018**

**L'an deux mille dix huit et le douze février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.**

**Nombre de conseillers  
en exercice : 14**

**Présents : M. RAMEAU, Mmes GERARD SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, AMOUROUX, LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, TOUZANNE M. PIZZATO, Mme AIMONE-CAT, M. ROUCH, Mme CAHUZAC.**

**D.C.M. N° 2.1  
Réfection éclairage salle de  
Sports. Engagement de dépenses  
Demande aide Conseil Départemental.**

**Absente : Mme TONELLO**

**Madame DALLA-ZANNA Rosanna a été élue secrétaire.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la salle de sports a été construite en 1985 et que le système d'éclairage n'a jamais été renouvelé depuis. Ce système ne répond plus aux normes d'éclairage demandées par les fédérations des divers sports qui y sont pratiqués. De plus le type de luminaires utilisé est très consommateur d'énergie et les remplacements en cas de panne deviennent compliqués car ce matériel n'est plus fabriqué.

Pour toutes ces raisons Monsieur le Maire explique qu'il a consulté des spécialistes et que l'offre la plus intéressante est celle de la société ERD de Eaunes (31). Cette offre prend en compte la réfection totale de l'éclairage intérieur et extérieur ainsi que le remplacement des composants et câblages nécessaires à la mise en œuvre du nouveau dispositif d'éclairage. Le montant de cette offre s'élève à 19 016,20 € H.T.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir cette proposition et de réaliser ces travaux dès que possible, durant le premier semestre 2018.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

.../...

## **D E C I D E à l'unanimité des membres présents**

- de confier les travaux de réfection de l'ensemble de l'éclairage de la salle des sports à ERD de Eaunes (31) pour un montant de **DIX NEUF MILLE SEIZE EUROS VINGT CENTS (19 016 ,20 €)** H.T et de réaliser ces travaux durant le premier semestre 2018 ;
- de demander une aide au Conseil Départemental de la Haute-Garonne dans le cadre des contrats de territoires 2018 ;
- d'inscrire cette dépense à l'article 2313 du Budget 2018.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le **15.02.2018**

Pour extrait conforme

En Mairie, le 13 février 2018

Le Maire,

C. SANS

